

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

196721

M23- N° 0030131

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 545

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

MASROUR Abderrazak

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DDBADACIY Abdellatif
OPHTA Abdellatif
27 Rue Farhat Hached Casablanca
Tél: 0522 26 64 11
0522 26 64 11
ddpta-badaoui@gmail.com

Date de consultation : 04 / 01 / 2024

Nom et prénom du malade : MASROUR Abderrazak

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

CTIA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04-01-2024	2024	300,00	300,00	DR. BADAOUI MOUAD 25-01-63 1052243 Casablanca Tunisie Bachid
05-01-2024	2024	200,00	200,00	DR. BADAOUI MOUAD 25-01-63 1052243 Casablanca Tunisie Bachid

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
DR. BADAOUI MOUAD OPHTALMO 1052243 25-01-63 Rue Farhat Hached Tunisie	09-01-2024	1530	500,00
	2024		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	D	25533412 00000000	21433552 00000000
	G	00000000 35533411	00000000 11433553
B			
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			

MONTANTS DES SOINS	DATE DU DEVIS			

DATE DE L'EXECUTION	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR BADAOUI ABDELLATIF

Ophtalmologiste spécialiste de la chirurgie de la cataracte et de la correction visuelle au laser des myopies, astigmatismes, hypermétropies et presbytie

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris

الدكتور بداوي عبد اللطيف

اختصاصي في جراحة العيون المياه البيضاء
وتصحيح البصر بالليزر عن بعد أو عن قرب

خريج كلية مونبولي بفرنسا
ملحق سابق بمستشفى فان - كانز بباريس

Casablanca, le في البيضاء
09/01/2024

Monsieur MASROUR Abderrazak

NOTE D'HONORAIRE PAYEE AU MEDECIN 500 DH

**(CINQ CENTS DIRHAMS) POUR UNE ECHOGRAPHIE
OCULAIRE K30.**

Dr. BADAOUI Abdellatif
OPHTALMOLOGISTE
27, Rue Ferhat Hachad
Tel. 05 22 26 61 68 Casa

Consultations : Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 / 0680 21 70 90 - N° 27 Rue Ferhat Hachad
(perpendiculaire Bd. du 11 janvier). Casablanca.

Urgences : Tél.: 0522 20 92 43 / 0522 22 12 96 - Clinique Rachidi, 43 Bd. Rachidi. Casablanca.
E-mail : ophta.badaoui@gmail.com - www.drbadaouiaabdelatif.com - www.casablancalaservision.com



Nom : **MESROUR, ABDEREREZAK**

ID :

Date de naissance : 28/01/1945

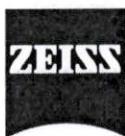
Date de mesure : 09/01/2024

Opérateur : **dr badaoui**

Formule : SRK®/T

Réfraction cible : 0 D

n : 1.3375



Vérifier la plausibilité des valeurs de mesure AL, car des modifications pathologiques sont possibles !

OD
droite

AL : 23.58 mm (SNR = 256.9)
K1 : 43.83 D / 7.70 mm x 99°
K2 : 44.58 D / 7.57 mm x 9°
R / ES : 7.63 mm / 44.20 D
Cyl. : -0.75 D x 99°

ACD : 2.87 mm
Réfraction : 0 D 0 D x 0°

État : Phaque

OS
gauche

Réfraction : 0 D 0 D x 0°

État : Phaque

OPHTEC ARTISAN

Alcon SA60AT

OPHTEC ARTISAN

Alcon SA60AT

Const. A : 115.00

Const. A : 118.80

Const. A : 115.00

Const. A : 118.80

IOL (D)	REF (D)
17.5	-1.06
17.0	-0.64
16.5	-0.24
16.0	0.17
15.5	0.57
15.0	0.96
14.5	1.35

IOL (D)	REF (D)
21.5	-0.99
21.0	-0.65
20.5	-0.30
20.0	0.03
19.5	0.37
19.0	0.70
18.5	1.02

IOL (D) REF (D)

IOL (D) REF (D)

IOL emm. : 16.21

IOL emm. : 20.05

Alcon SA60AT

Alcon SA60AT

Alcon SA60AT

Alcon SA60AT

Const. A : 118.80

Const. A : 118.80

Const. A : 118.80

Const. A : 118.80

IOL (D)	REF (D)
21.5	-0.99
21.0	-0.65
20.5	-0.30
20.0	0.03
19.5	0.37
19.0	0.70
18.5	1.02

IOL (D)	REF (D)
21.5	-0.99
21.0	-0.65
20.5	-0.30
20.0	0.03
19.5	0.37
19.0	0.70
18.5	1.02

IOL (D) REF (D)

IOL (D) REF (D)

IOL emm. : 20.05

IOL emm. : 20.05

(* = modification manuelle, ! = Valeur incertaine !)

Dr. BADAOUI Abdellatif
OPHTALMOLOGISTE
27, Rue Farhat Hached
6168 Casablanca